



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2019-182

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **DIRECCTE Centre-Val de Loire**

45-2019-09-06-002 - DECISION modificative n° 22 portant nomination des responsables  
d'unité de contrôle pour le département du Loiret (1 page)

Page 3

DIRECCTE Centre-Val de Loire

45-2019-09-06-002

DECISION modificative n° 22 portant nomination des  
responsables d'unité de contrôle pour le département du  
Loiret

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 22**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire,**

Vu le code du travail,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 modifié en dernier lieu le 20 décembre 2017 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 8 février 2018 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant, pour le département du Loiret, localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision du 8 février 2018 modifiée portant nomination des responsables d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle de l'unité départementale du Loiret,

Vu l'arrêté interministériel en date du 3 décembre 2018 portant nomination de M. Patrick MARCHAND, chargé de l'intérim du directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu l'avis émis par le comité de direction régional.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** L'article 1 de la décision du 8 février 2018 portant nomination des responsables d'unité de contrôle pour le département du Loiret est modifié comme suit :

- M. Laurent TRIVALEU est nommé responsable de l'unité de contrôle Nord,
- Mme Carole BOUCLET, directrice adjointe du travail, est nommée responsable de l'unité de contrôle Sud.

**Article 2 :** Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et la responsable de l'unité départementale du Loiret de la DIRECCTE Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur immédiatement à sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans le 6 septembre 2019

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire par intérim,  
signé : Patrick MARCHAND